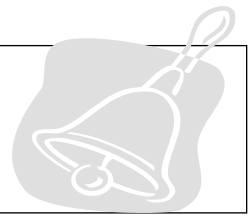


L'Appariteur de Bourbach-le-Bas d'r Burbacher Weiwel



Bulletin d'information n°30
Septembre 2022



Chères Bourbachoises, Chers Bourbachoïs,

Un premier semestre chargé avec l'achèvement de deux gros chantiers ; un été caniculaire et une sécheresse historique auront marqués les neuf premiers mois de cette année. Quels enseignements pouvons-nous tirer de tout cela ?

Que la pandémie que nous avons vécue et avec laquelle nous n'en avons pas encore fini à complètement dérèglé le système économique, qu'il est urgent de se mobiliser pour notre planète et d'agir contre les conséquences du réchauffement climatique.

Il aura fallu près de 16 mois, dans les deux cas, pour finaliser la rénovation de la salle du Lierenbuckel et l'enfouissement des réseaux secs des rues de la Notten et de Roderen. Il subsiste encore quelques finitions à terminer, ce qui ne devrait tarder, avant de clore ces dossiers dont le bilan financier vous sera communiqué dans le prochain bulletin municipal.

Ils ont encore pu être réalisés à des conditions financières intéressantes, au bon moment, car actuellement les coûts explosent ! Le site du Lierenbuckel et la salle notamment ont déjà connus quelques événements depuis la mi-mai et plusieurs familles ou associations du village ont eu l'occasion d'utiliser les nouvelles installations.

Si l'interconnexion des réseaux d'eau nous a amené la pollution accidentelle l'automne dernier, elle nous permet aussi de traverser cette période de sécheresse sans trop perturber notre vie quotidienne. Néanmoins il nous faudra veiller à une consommation plus économe de l'eau dans les prochaines années.

Les derniers mois de l'année verront la fin de la procédure de révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) dont l'enquête publique va démarrer en septembre. Ce sera l'occasion pour vous de prendre connaissance du projet avant qu'il ne soit définitivement arrêté d'ici fin décembre. Ce nouveau PLU dessinera les contours et guidera l'évolution de notre village pour les 15 ans à venir.

En vous souhaitant bonne lecture de cet « Appariteur », je vous prie de croire, Chères Bourbachoises, Chers Bourbachoïs, à mes plus cordiales salutations.

Pierre-Marie KOLB,
Maire



Location salle du Lierenbuckel :

La Commune a repris la gestion de la salle. Si vous souhaitez la louer pour une fête de famille, ou organiser un évènement prenez-vous y à temps ! De nombreuses réservations ont déjà été enregistrées sur 2023 voire 2024. Les conditions, le règlement intérieur, etc...sont consultables sur le site internet de la Commune. Pour la réserver, adressez-vous au secrétariat de mairie.

Rue de Roderen :

Après l'enfouissement des réseaux secs et avant l'aménagement de voirie, la Commune devra encore traiter la problématique des eaux pluviales de la rue et du bassin versant de la Notten. Puis la CCTC –Cté de Communes Thann-Cernay devra remplacer la conduite d'eau, prévoir l'interconnexion du réseau avec la rue de la Notten. Elle a missionné pour cela le bureau d'études BEREST à qui la Commune a également confié l'étude pour sa partie, lors du Conseil Municipal du 1er juin dernier. La voirie et le renouvellement de la couche de roulement par la CEA ne pourront s'envisager qu'à moyen terme.

Renouvellement de la couche de roulement des 1,6 km de traversée du village : il a coûté 223 177.00€ entièrement pris en charge par la CEA.(Collectivité Européenne d'Alsace)

La Commune a pour sa part pris en charge la nouvelle signalisation verticale et horizontale. Certains d'entre-vous nous ont interrogés pour connaître les raisons des deux épisodes de peinture au sol réalisés l'un en décembre 2021, l'autre au printemps 2022. La raison est toute simple : l'entreprise retenue devait réaliser cette prestation à l'automne. Un retard l'a décalée en décembre mais les conditions climatiques n'ont pas permis un marquage de qualité et une bonne tenue de la peinture au sol. La mairie a refusé la prestation et l'entreprise l'a reprise à sa charge au printemps 2022.

Révision du PLU :

L'enquête publique aura lieu du 19 septembre au 21 octobre 2022. En date du 21 juillet 2022, la présidence du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné, M. René DUSCHER, comme Commissaire Enquêteur.

Il siègera en mairie le lundi 19/09 de 9H30 à 11H30, les vendredi 30/09 de 16H à 18H et 21/10 de 16H à 18H. L'ensemble des documents seront publiés sur le site internet de la Commune et seront à votre disposition au secrétariat de mairie, salle de réunion des associations, au rez-de-chaussée, durant les heures d'ouverture. Pour toutes questions ou remarques, le Commissaire Enquêteur se tiendra à votre disposition.



Déclaration Préalable ou Permis de Construire avant travaux.

Il y a des lois, un règlement PLU en vigueur des procédures à respecter, avant d'entreprendre des travaux. Elles s'imposent à tout le monde. Il ne peut y avoir de passe-droit ou d'exception. Les démarches peuvent être faites par internet ou par l'intermédiaire du secrétariat de mairie en cas de difficultés. L'absence de déclarations et d'autorisations peuvent avoir des conséquences fiscales ou se traduire par des problèmes d'indemnisation par les assurances en cas de sinistre.



Certains l'ont oublié et dans un cas en particulier, construction d'un escalier en bordure de la RD370, rue de Bourbach-le-Haut, le dossier a été transmis à Mme La Procureure de la République de Mulhouse pour suite à donner.

Travaux cour de l'école :

La période des vacances a été mise à profit pour remplacer les traverses de chemin de fer qui retenaient le talus. A l'automne, une haie végétale sera plantée entre les deux niveaux pour une mise en sécurité du site.



Mauvaise surprise : il va falloir remplacer la toiture de l'ancienne école/presbytère :

Des infiltrations d'eau, au printemps dernier ont permis de constater la porosité des tuiles. Il faudra donc les remplacer. Compte-tenu des investissements réalisés ces dernières années pour réaménager l'intérieur du bâtiment, il n'est pas possible de trop retarder ce chantier. Il sera prévu au budget primitif 2023.

Reconstruction du chalet de chasse :

Nos contrats d'assurances étaient arrivés à terme fin juin 2021. Nous en avons profité pour tout remettre à plat : répertorier précisément les biens à assurer, reprendre en détail les risques à couvrir. Pour cela, nous nous sommes fait aider par un cabinet spécialisé. Ceci nous a permis d'être bien assuré par plusieurs compagnies, selon les risques, de faire des économies ; même le coût du cabinet spécialisé a été couvert par les économies faites la première année !



Heureusement, car cela nous a permis d'obtenir une bonne indemnisation suite à l'incendie criminel ! Ce sont en effet 100 618.13€ qui seront versés à la Commune pour couvrir les frais de déblaiement, de désamiantage du site (déjà réalisés) et reconstruire ce chalet. Le Conseil Municipal a opté pour une reconstruction simple en bois. Le Permis de Construire a été délivré le 13 juillet 2022 et les travaux devront être impérativement terminés pour le 31 octobre 2023, c'est l'une des conditions imposées par la compagnie d'assurance.

Vidéoprotection :

Ce sujet a été déjà évoqué à plusieurs reprises et ne fait pas forcément consensus. Aussi, compte-tenu des débats, le Conseil Municipal a décidé lors de sa séance du 1^{er} juin 2022, d'attendre d'abord le retour des demandes de subventions de l'Etat et de la Région Grand-Est (qui en a fait l'un de ses programmes phares), ensuite de ne l'installer que sur le site du Lierenbuckel dans un premier temps.



En effet, il serait impensable de laisser ce site décentré sans surveillance après l'effort financier consenti par la collectivité pour le rénover. Ceci d'autant plus que des incivilités et des dégradations ont déjà été constatées et malgré les interdictions de faire du feu durant la sécheresse, il a fallu intervenir à deux reprises courant août à la incivilités ont car des contrevenants faisaient des barbecues ! Lorsque les gendarmes sont arrivés sur place, les auteurs avaient déjà disparus !

Les caméras seront installées courant septembre et après une période expérimentale d'une année environ, des conclusions en seront tirées avant de décider ou non la généralisation.

Entre-temps les subventions ont été notifiées et globalement ce projet sera aidé à hauteur de 60% du coût total.

3 défibrillateurs sont désormais à disposition sur le ban communal :

Ce sont les premières minutes qui sont vitales lors d'un malaise cardiaque ! Depuis quelques années déjà, un défibrillateur était installé sur la façade de la mairie, à gauche de la porte d'entrée. Depuis le 01/01/2022 de tel appareil sont obligatoire pour tous les ERP (Etablissement recevant du public). Aussi, un 2^{ème} défibrillateur a été installé sous le porche d'entrée de la salle du Lierenbuckel et un 3^{ème} a été installé par l'association des Amis de la Nature sur la façade de leur chalet situé rue du 3^{ème} RSM, route de Rammersmatt, ceci en concertation avec la Commune. Les 3 appareils sont identiques et feront l'objet d'un contrat d'entretien par une entreprise locale. Ils sont répertoriés et géolocalisés sur l'application GEODAE.

Déploiement de la nouvelle fibre optique :

Le déploiement se poursuit et devrait être terminé d'ici fin de l'année. Pour savoir si votre logement est éligible, il vous suffit d'aller sur le site : reseaux.orange.fr. Si un F apparaît à l'adresse, le logement est éligible. Il vous suffit ensuite de prendre contact avec l'opérateur de votre choix.



Animation de l'été 2022 :

Une vingtaine d'enfants ont participé aux activités d'été relancées et proposées par l'équipe municipale. Un grand merci à tous les bénévoles qui les ont encadrées et aux élus qui les ont organisées.

Merci également à toutes les associations locales, leurs animateurs, et à la CCTC qui ont permis l'organisation de 6 événements auxquels vous avez été nombreux à participer. Nous avons maintenant des équipements aux normes, des associations dynamiques qui vont permettre le développement de la vie associative et culturelle du village. Après cette longue période de pandémie, nous en avons tous besoin.

Cours d'éveil musical pour les petits dispensés par EATC (Ecole Artistique Thann/Cernay), de Zumba pour les enfants et adultes, Pilates pour jeunes et moins jeunes, seront complétés par des cours de boxe, self défense, karaté, etc...à partir de septembre par le Club des Arts Martiaux de Bourbach-le-Haut, à la salle du Lierenbuckel, tous les lundis soirs. Renseignez-vous en mairie et profitez-en !

Concours maisons et jardins fleuris :

En raison de la canicule, de la sécheresse et des arrêtés limitant l'arrosage, le concours n'aura pas lieu cette année.

Marché paysan des 2ème & 4ème vendredi du mois :

Les confinements successifs ont permis le développement des circuits courts. Des petits marchés similaires ont vu le jour un peu partout ; les commerçants sont sollicités de toutes parts pour y participer et il devient difficile d'en étoffer le nombre. Aussi et afin de le maintenir avec la convivialité qui y règne, notre marché paysan n'aura plus lieu **qu'une fois par mois dès ce mois-ci, le 2ème vendredi de chaque mois, aux mêmes horaires.**

La Commune organisera en partenariat avec la Ville de Mulhouse, un **week-end commémoratif de la naissance d'Auguste Wicky**, homme politique et syndicaliste, ancien maire de Mulhouse, né à Bourbach-le-Bas, le 04 mars 1873, soit il y a 150 ans. Ceci les **03,04 et 05 mars 2023** afin de respecter le calendrier contrairement à la presse locale qui évoque en août 2022 son parcours pour les 75 ans de son décès, le 12 janvier 1947 !!

Retrouvez toutes les informations de votre Commune en temps réel sur **PanneauPocket**, une application simple d'utilisation !

L'expérience de la pollution de l'eau en novembre dernier a clairement démontré la nécessité de disposer d'un système simple et rapide pour vous alerter en cas de besoin et vous informer.

A l'instar de bon nombre de villages et profitant des conditions préférentielles négociées par l'Association des Maires Ruraux, la Commune a adhéré à PanneauPocket pour un coût annuel de 130.00€

Nous vous invitons à la télécharger au plus vite. L'objectif étant également de réduire l'usage de papier pour des questions écologiques et financières.



LA MAIRIE A VOTRE SERVICE

Accueil secrétariat mairie à l'Agence Postale : du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30

Et à la Mairie le vendredi de 16h00 à 18h00

tél : 03 89 82 50 45

e-mail : mairie.bourbachlebas@numericable.fr

Suivez les actualités du village sur notre site internet : Bourbach-le-Bas.fr

Bulletin élaboré et imprimé à la mairie par le service communication